

# 2014/35/UE – Basse tension


## 1. Produits concernés

			
Ampoule LED (> 75VAC)	Chargeur appareils électroniques	Lampe	Multiprise
			
Télévision	Sèche-cheveux	Réfrigérateur	Multimètre

Tout matériel électrique destiné à être employé à une tension nominale comprise entre 50 et 1.000 V pour le courant alternatif et 75 et 1.500 V pour le courant continu.

La représentation des produits montrés ci-dessus n'est pas exhaustive. Le détail peut être consulté dans l'article 1er ainsi que l'annexe II de la législation applicable.

## 2. Informations minimales à fournir par le fabricant avec le produit

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le marquage « CE » doit être apposé sur le produit de façon visible, lisible et indélébile. L'apposition du marquage « CE » incombe au fabricant ou à son mandataire dans la Communauté. Lorsque l'apposition du marquage « CE » n'est pas possible ou pas garantie, compte tenu de la nature de l'appareil, il doit être apposé sur le mode d'emploi et/ou l'emballage.</li> </ul>
<b>Identification du fabricant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le nom, la raison sociale ou la marque déposée et l'adresse complète du fabricant ( ou du mandataire) doivent être indiqués sur le produit.</li> </ul>
<b>Identification de l'importateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le nom et l'adresse complète de l'importateur si le fabricant n'est pas dans l'Union européenne</li> </ul>
<b>Identification du produit</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chaque appareil doit être identifié par son type, le lot dont il fait partie, son numéro de série ou toute autre information permettant de l'identifier.</li> </ul>
<b>Déclaration de conformité (DoC)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La « déclaration de conformité » doit être émise avant la mise sur le marché et/ou mise en service du produit.</li> </ul>
<b>Notice d'instructions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La notice doit contenir des informations sur toute précaution spécifique à prendre lors du montage, de l'installation, de l'entretien ou de l'utilisation de l'appareil.</li> </ul>

Pour plus d'informations, veuillez consulter la législation applicable.

### 3. Législation de l'Union européenne

n°-ID	Nature	Entrée en vigueur	Date obligatoire d'application
<a href="#">2014/35/UE</a>	Directive	18.04.2014	20.04.2016

Le lien ci-dessus renvoie vers la page de la directive respective du portail de la Commission européenne. Vous y trouverez toutes les informations sur une éventuelle évolution de cette législation.

### 4. Transposition nationale

Législation nationale	Mémorial	Date de publication
<a href="#">Loi du 27 mai 2016 concernant la mise à disposition sur le marché du matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension.</a>	A - 2016 - n° 95	31.05.2016

Le lien ci-dessus renvoie sur le portail juridique du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg (Légilux). Vous y trouverez toutes les informations sur une éventuelle évolution de cette législation.

### 5. Compétences nationales

Rôle	Autorité compétente
Transposition en droit national	ILNAS pour le Ministère de l'Economie
Surveillance du marché	ILNAS - Département de la Surveillance du Marché
Désignation des organismes notifiés	ILNAS - OLAS

### 6. Pour en savoir plus

Acteur public	Informations
	<p>DG GROWTH :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Website : <a href="https://ec.europa.eu/growth/sectors/electrical-engineering/lvd-directive_en">https://ec.europa.eu/growth/sectors/electrical-engineering/lvd-directive_en</a></li> </ul> <p>NANDO - Organismes notifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Website : <a href="#">Liste des organismes notifiés en Europe</a></li> </ul>
	<p>Département de la Surveillance du marché :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Téléphone : (+352) 247 743 20</li> <li>• Fax : (+352) 247 943 20</li> <li>• E-mail : <a href="mailto:surveillance@ilnas.etat.lu">surveillance@ilnas.etat.lu</a></li> <li>• Website : <a href="http://www.portail-qualite.lu">http://www.portail-qualite.lu</a></li> </ul>